

TRAVAILLEURS
EN ÉDUCATION
DU SCFP

L'ÉCOLE - C'EST NOTRE AFFAIRE



Juin 2018

Bulletin aux membres

Le nouveau CSCSO : écrire une page d'histoire, faire la différence

Le Congrès inaugural du Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario a eu lieu en mars. Nous sommes dorénavant une structure de négociation reconnue en vertu des Statuts du SCFP.

À titre de CCCSO, nous représentons les membres du SCFP aux tables de discussion provinciales, lors des négociations centrales, dans la lutte contre le Projet de loi 115 et dans la campagne de grève du zèle de 2015.

Le CSCSO est maintenant l'agent négociateur reconnu des travailleurs en éducation du SCFP, conformément à la *Loi sur la négociation collective dans les conseils scolaires*. Au cours de la prochaine année et au-delà, nous devons relever de nombreux défis et nous serons confrontés à un environnement politique incertain. Mais, grâce à notre nouvelle structure, nous serons en mesure de négocier la meilleure entente possible pour nos membres à une table centrale et de soutenir la négociation locale dans l'ensemble de la province.

Faits saillants

- On compte 55 000 travailleurs en éducation du SCFP en Ontario, ce qui fait de nous le plus important groupe de négociation du SCFP.



CUPE·SCFP

- Des sections locales représentant 97,8 % des travailleurs en éducation du SCFP sont affiliées au CSCSO.
 - De 70 sections locales du SCFP représentant 109 unités de négociation, 92,9 % sont affiliées au CSCSO.
-

Rétrospective : jalons de l'année écoulée

- Le SCFP a remporté une contestation du Projet de loi 115 fondée sur la Charte et il a obtenu un recours de 56,7 millions \$ dont les membres du SCFP, anciens et actuels, pourront se prévaloir. Au début de 2018, des paiements ont été versés à titre de recours pour la violation de nos droits sous la Charte au cours des années où le Projet de loi 115 faisait force de loi en Ontario.
- En 2017, l'Accord central a été prolongé et les gains réalisés par le SCFP comprenaient un libellé sur la protection des emplois, des augmentations de salaire chaque année de l'entente de prolongation, des millions de dollars alloués aux emplois du SCFP ainsi qu'à l'apprentissage et au perfectionnement des compétences.
- La mise sur pied de la Fiducie d'avantages sociaux des travailleuses et des travailleurs de l'éducation (FASTE) du SCFP. Nous possédons donc des prestations qui nous sont propres et que nous pouvons adapter aux besoins des travailleurs en éducation du SCFP.

À l'ordre du jour de 2018-2019

Préparation en vue de la prochaine ronde de négociation centrale

- Aborder les questions de santé et de sécurité pour les travailleurs en éducation, en particulier en ce qui concerne la violence en milieu de travail.
- Participer à la lutte pour corriger la formule de financement des écoles.
- Participer à des campagnes communautaires contre la fermeture d'écoles avec l'*Ontario Alliance against School Closures*, *Fix Our Schools* et *People for Education* qui préconisent mieux entretenir les écoles et les maintenir en bon état.
- Siéger aux comités consultatifs avec le ministère de l'Éducation et le Conseil des associations de conseillers scolaires.

Préparation en vue des prochaines élections

- Cette année, il y aura des élections provinciales le 7 juin et des élections municipales et scolaires le 22 octobre.
- Les élections sont souvent décrites comme « l'occasion de choisir nos patrons ».
- Les élections permettent aux membres de défendre leurs intérêts et de faire connaître leurs préoccupations aux candidats.

Défis à relever l'année prochaine

Le 25 mai 2018, le SCFP a déposé une plainte de pratique déloyale de travail auprès de la Commission des relations de travail contre le gouvernement libéral. Nous alléguions que ce dernier récompensait les organisations qui n'avaient pas pris part à la contestation du Projet de loi 115 fondée sur la Charte. La décision du gouvernement libéral de leur verser une indemnisation « genre règlement » équivaut à un cadeau des libéraux.

En plus :

- Nous préparer en vue de la négociation centrale et locale.
- Mobiliser les membres autour de la négociation.
- Mettre à bon escient les outils fournis par le Groupe de travail sur la santé et la sécurité pour lutter contre la violence en milieu de travail.
- Participer à chaque table décisionnelle liée aux tâches des travailleurs en éducation afin de faire entendre leurs voix.
- Par voie d'arbitrage, nous en prendre aux employeurs qui refusent de respecter l'Accord central.
- Soutenir les dirigeants des sections locales.
- Créer des lieux de travail où chaque membre se sent inclus, respecté et voit des opportunités de croissance.
- Être proactif dans la lutte contre la sous-traitance de notre travail.

Envoi des sondages sur la négociation : la parole est aux membres

Le CSCSO est la structure dans le cadre de laquelle les travailleurs en éducation négocieront de façon centralisée avec le Conseil des associations des conseillers scolaires et la Couronne, au cours des prochaines années.

Même si nos conventions collectives centrale et locale ne viennent à échéance que le 31 août 2019, le temps est venu de porter notre attention sur la prochaine ronde de négociation au nom des membres des conseils scolaires du SCFP.

Nous ne savons pas encore dans quel contexte politique nos prochaines négociations se dérouleront (raison de plus pour encourager vos membres à voter pour un gouvernement néo-démocrate progressiste, le 7 juin). Mais, il est essentiel que les membres se sentent impliqués et qu'ils soutiennent le processus de négociation.

Un sondage sur la négociation est l'une des façons de s'en assurer.

Le CSCSO a collaboré avec le personnel du SCFP à la préparation d'un sondage sur la négociation à l'intention des membres et des sections locales pour nous aider à déterminer leurs préoccupations et leurs priorités. Voici un aperçu des échéanciers,

- Le 8 juin : envoi du sondage sur la négociation centrale aux présidents des sections locales.

- Du 11 au 25 juin : sondage auprès des travailleurs en éducation du SCFP. Les réponses doivent être retournées au SCFP au plus tard le 25 juin.
- Les 23 et 24 juillet : le Comité de négociation du CSCSO se réunira pour discuter des résultats du sondage.
- Septembre : finalisation d'une série de revendications aux fins de discussion lors des réunions régionales.
- Les 3 et 4 novembre : Conférence du CSCSO sur la négociation, à Ottawa.
- Mars 2019 : la première date en vertu de la *Loi sur la négociation collective dans les conseils scolaires* à laquelle nous pouvons signifier un avis de négocier.

À bien des égards, le processus central reprend la négociation locale. Le CSCSO reproduira ses pratiques exemplaires et soutiendra les comités de négociation des sections locales qui se préparent à la négociation locale.

Qui négocie centralement au nom du CSCSO

- Présidente du Conseil
- Premier vice-président
- Vice-président francophone
- 8 vice-présidents régionaux

Le personnel du SCFP, y compris les coordonnateurs, les recherchistes, le personnel des communications et les avocats, soutiendront le Comité.

L'Article 11 des règlements administratifs du CSCSO définit les modalités de fonctionnement du Comité de négociation centrale. Parmi d'autres règles régissant le déroulement, notons les règlements administratifs locaux, les politiques du SCFP et du SCFP-Ontario comme la négociation sans concession et la *Loi sur la négociation collective dans les conseils scolaires*.

Le CSCSO s'est engagé à travailler avec les travailleurs et travailleuses en éducation du SCFP à l'élaboration des propositions de négociation.

MU:gb
sepb491